

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 29 mai 2018 à 17h00 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers: Josiane Charron, Claude Joubert, Jean-Yves Pagé et François Clermont.

Absences motivées : Sylvain Bourque.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

Est également présente : Chantal Laroche, directrice générale par intérim.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.1 Ajout de signataires Caisse Desjardins;
 - 4.2 Augmentation salariale à 16.00\$ l'heure ainsi que répartition salariale - titre – Cindy Turpin;
 - 4.3 Octroi du contrat de balayage de rues – Éric Sabourin Pro 4 Saisons
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 17h36.

2018-05-121

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par François Clermont que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-05-122

Ajout de signataires Caisse Desjardins

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett doit modifier sa procédure d'émission de chèque pour le folio 603747 de la caisse Desjardins de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett souhaite établir une politique concernant la procédure des signataires;

ATTENDU QUE la Directrice générale, madame Diane Leduc est actuellement en congé de maladie indéterminé;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett à besoin de nouveaux signataires à la caisse Desjardins;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett établi la procédure de signataire comme suit : sont autorisés à signer, le maire monsieur Éric Trépanier, en l'absence de ce dernier le

pro-maire monsieur François Clermont, la directrice générale par intérim madame Chantal Laroche ainsi que la secrétaire trésorière adjointe madame Cindy Turpin. La procédure à suivre devra être une double signature soit un signataire parmi les élus et un signataire de l'administration.

Adopté à l'unanimité.

2018-05-123

Augmentation salariale à 16.00\$ l'heure ainsi que répartition salariale - titre – Cindy Turpin

ATTENDU QUE madame Cindy Turpin accède au poste de secrétaire trésorière adjointe, suite à un départ;

ATTENDU QUE madame Cindy Turpin est à notre emploi depuis 2 ans;

ATTENDU QUE le titre d'officière municipale convient partiellement aux tâches qu'elle accomplit;

ATTENDU QU' elle prend de l'expérience;

ATTENDU QUE la charge de travail administrative est de plus en plus grandissante;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett accepte l'augmentation de madame Turpin à 16\$ de l'heure, rétroactif au 29 avril inclusivement. Les titres portés par madame Turpin seront officière municipale en urbanisme et secrétaire trésorière adjointe par intérim. Les répartitions monétaires se feront de la façon suivante soit, 25% en urbanisme et 75% éclaté dans les différents postes administratifs.

Adopté à l'unanimité

2018-05-124

Octroi du contrat de balayage de rues – Éric Sabourin Pro 4 Saisons

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett doit procéder au balayage des rues suite à l'hiver;

ATTENDU QUE la compagnie Pro 4 saisons répond aux exigences municipales;

ATTENDU QUE la compagnie Pro 4 saisons s'est engagée à débiter le balayage au plus tard le 8 juin 2018;

ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit d'inspecter la qualité des travaux, avant d'officialiser le paiement;

Il est proposé par Josiane Charron et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett octroi le contrat à la compagnie Pro 4 saisons pour le balayage des rues pour la saison 2018, et autorise la directrice générale par intérim à émettre un certificat de crédit au coût réel de la facture.

Adopté à l'unanimité.

2018-05-125

Levée de l'assemblée

17 h 45 Il est proposé par Jean-Yves Pagé que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Éric Trépanier
Président d'assemblée

Chantal Laroche
Directrice générale par intérim